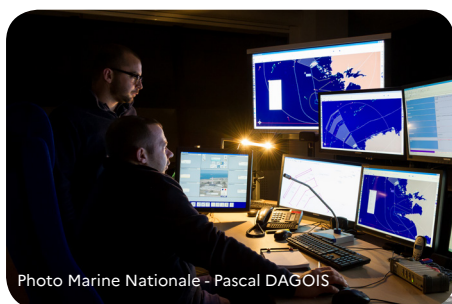


L'ENVIRONNEMENT MARIN

La DIRM NAMO mobilisée lors du naufrage du GRANDE AMERICA

Centre référent « pollutions marines », le CROSS Corsen de la DIRM NAMO a recueilli et consolidé pendant trois semaines les observations de la pollution en mer grâce aux moyens aéromaritimes sur zone et aux détections par satellite de l'Agence européenne de sécurité maritime.



Cette surveillance a mobilisé quatre personnes pendant 20 jours 24 heures sur 24.

Le CROSS Corsen a traité 239 signalements de pollution tout au long de l'année 2019. 78 ont concerné le GRANDE AMERICA.

Les équipements anti-pollution placés dans des casiers transportables, les centres de stockage POLMAR-Terre de la DIRM NAMO (à Brest et à Saint-Nazaire) se sont tenus prêts à répondre aux sollicitations des préfets de département pour faire



face à toute pollution dans la frange littorale.

400 équipements de protection individuelle et une quarantaine d'autres matériels ont été contrôlés. Huit agents de la DIRM NAMO ont été placés en astreinte pendant trois week-ends.

Label Grand site de France 2019



6 050 heures de surveillance de l'environnement marin (plus de 50 % en AMP)

La DIRM NAMO élabore et veille à la bonne mise en œuvre des objectifs de contrôle et de surveillance de l'environnement marin à l'échelon interrégional. En 2019, elle a créé un réseau d'inspecteurs de l'environnement marin, qu'elle anime et dont l'objectif est de développer la méthodologie des contrôles.

Le plan de contrôle et de surveillance de l'environnement de la façade maritime NAMO décline neuf thématiques pour s'assurer du respect de la réglementation en matière

d'environnement maritime qu'il s'agisse d'activités exercées dans les aires marines protégées (AMP) ou en dehors de celles-ci (interdiction de pollution du milieu marin).

Parmi ces thématiques : respect des zones de mouillage et lutte contre le mouillage non autorisé, contrôle du carénage des navires, circulation des véhicules à moteur sur le domaine public maritime, contrôle de l'extraction de granulats marins, protection des espèces.

Ce plan associe toutes les administrations intervenant en mer

et sur le domaine public maritime. Il est animé à l'échelon départemental par les DDTM. 502 missions de contrôle ont été réalisées en 2019 pour 6 050 heures de surveillance avec l'appui du CACEM à Étrel.

La DIRM NAMO effectue tout au long de l'année des contrôles de la teneur en soufre des combustibles sur les navires étrangers en escale dans les ports de l'interrégion. 86 contrôles documentaires et 25 prélèvements à bord avec analyse en laboratoire ont ainsi été réalisés en 2019.

Plus de 50 sites Natura 2000 côtiers ou marins

Les sites Natura 2000 sont désignés en application des directives européennes « oiseaux et habitats – faune – flore » pour le rôle qu'ils jouent dans la conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire. Ainsi, l'identification des sites Natura 2000 au-delà de la mer territoriale, situés autour du talus continental, doit permettre d'assurer la préservation des oiseaux et mammifères marins ainsi que des récifs.

L'État est le garant de la conservation des sites. Il est chargé de leur désignation et de la réalisation des documents de gestion des sites (DOCOB) dont la mise en œuvre peut ensuite être confiée à des opérateurs comme des collectivités locales, des associations ou l'Office français de la biodiversité (OFB).

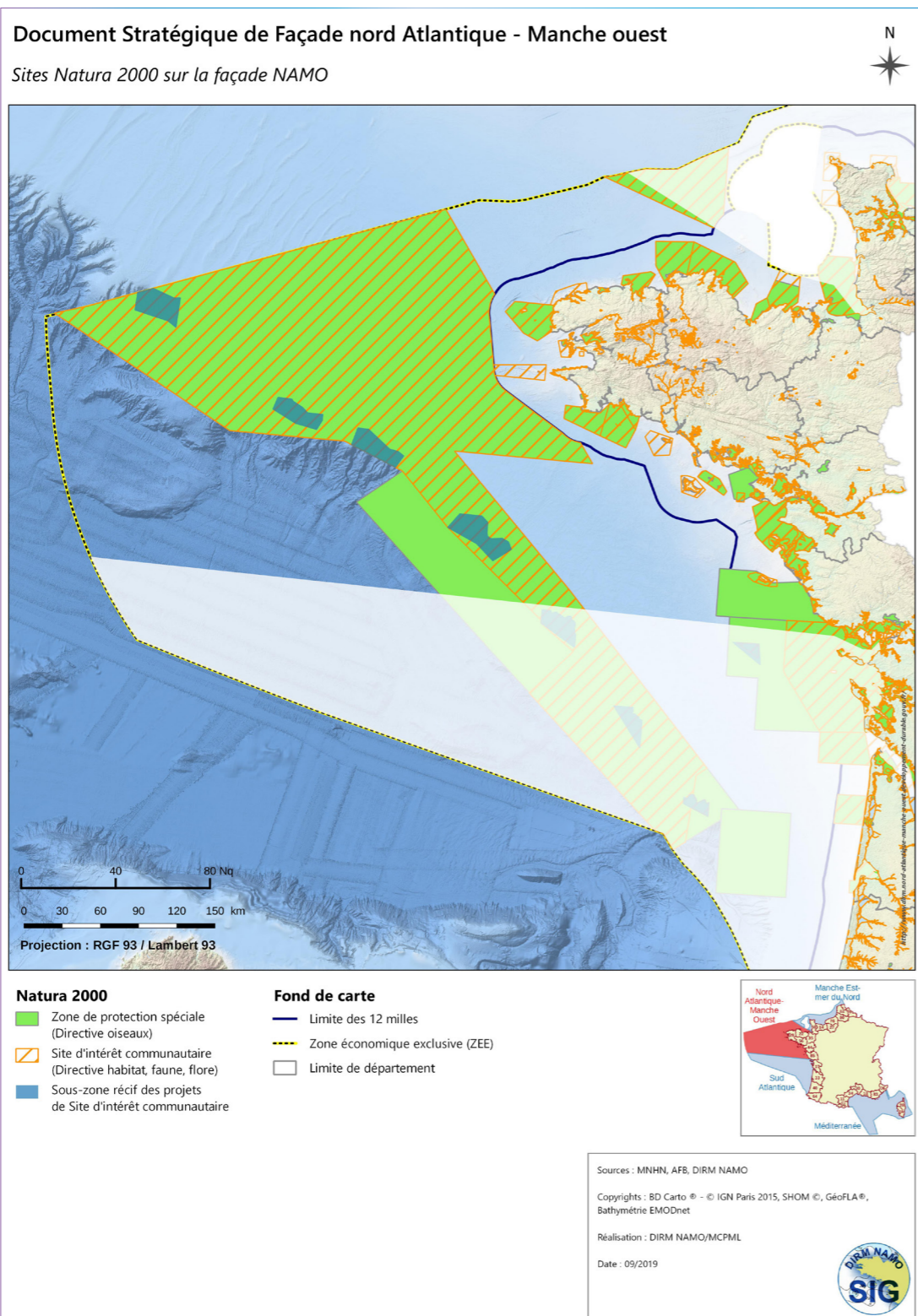
Validation de l'analyse du risque pêche du site de l'île de Groix

Au sein des sites Natura 2000, les analyses du risque pêche sont obligatoires en cas de présence d'activité de pêche maritime professionnelle. Elles permettent d'exonérer les pêcheurs professionnels d'évaluation individuelle des incidences de l'activité de pêche sur les sites. L'analyse pour le site de l'île de Groix a ainsi été validée en 2019.

Aux côtés des sites Natura 2000, d'autres espaces naturels marins ou littoraux sont reconnus pour l'intérêt de leur biodiversité et font l'objet de protections réglementaires ou d'outils de gestion spécifiques : arrêtés de protection du biotope, Parc naturel marin d'Iroise, réserve naturelle régionale ou de chasse et de faune sauvage.

Seuls les arrêtés de protection de biotope interdisent toute activité sur les espaces qu'ils couvrent.

La majorité des aires marines protégées de la façade sont des espaces partagés comme les sites Natura 2000 au sein desquels une gestion concertée avec les différents usagers est mise en place dans la perspective d'un développement durable.



Office français de la biodiversité et Agence bretonne de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB), issu de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage dispose d'un site national à Brest et de deux délégations de façade dans l'interrégion.

L'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) créée en 2019 et basée à Brest a en charge trois milieux écologiques dont le maritime. Ses actions pour accélérer la préservation-restauration des milieux naturels, s'inscrivent autour de trois missions principales :

- ⊙ Renforcer la coopération pour faire émerger de nouveaux projets de territoires,
- ⊙ Appuyer le développement de programmes ambitieux de préservation-restauration,
- ⊙ Amplifier la mobilisation en faveur de la biodiversité.

589 sites de baignade en milieu maritime d'excellente qualité

Le littoral de la façade NAMO concentre de très nombreuses zones de baignade en mer. Globalement la qualité sanitaire des eaux de baignade est très bonne. Parmi les sites de baignade

contrôlés, outre les 589 sites d'excellente qualité, 87 ont été jugés de bonne qualité et 15 de qualité suffisante. Seuls neuf sites sont classés en qualité insuffisante. Source : ministère de la Santé



Adoption de l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne

L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne, adopté en 2019 par le comité de bassin Loire-Bretagne, établit le diagnostic du territoire, outil d'aide à la décision pour la construction du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, et de son programme de mesures, pour la période 2022-2027. Il vise les milieux

aquatiques, dont les eaux littorales, et des bassins versants devant bénéficier d'actions de reconquête d'état des eaux. L'état des masses d'eau s'améliore progressivement. Ainsi sur les 69 masses d'eau littorales, 8 sur 10 sont de bonne qualité pour la vie aquatique et les usages. En effet, la directive cadre sur

l'eau (DCE)* cible l'atteinte et le maintien du bon état écologique et chimique des eaux, y compris côtières (jusqu'à 1 mille de la côte pour l'état écologique et 12 milles pour l'état chimique) et estuariennes, qui constituent les eaux littorales.

Les îles, une terre d'accueil pour les oiseaux marins

Quatre espèces d'oiseaux marins ne se reproduisent qu'en Bretagne. Il s'agit du macareux moine, du pin-

gouin torda, du guillemot de Troll et du fou de Bassan. Source: Agence de l'eau Loire-Bretagne



FEAMP 2014-2020 : deux mesures en faveur de l'environnement marin

Les dossiers liés à l'environnement s'inscrivent dans deux mesures du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)* : protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins, ainsi que politique maritime intégrée (protection du milieu marin et

amélioration de la connaissance de son état) pour un montant global d'aide FEAMP de 1,2 million d'euros.

Ainsi, l'AGLIA (Association du grand littoral Atlantique), en lien avec l'Ifremer et les comités régionaux des pêches maritimes

et des élevages marins de Bretagne et de Nouvelle-Aquitaine porte le projet « caractérisation des gréments et des pratiques des chaluts de fond de la façade Atlantique Manche-Ouest au regard de leurs interactions avec les habitats marins en zone Natura 2000 ».